

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DDCT 14 Inventaire des équipements de proximité du conseil de groupe d'arrondissements du 1^{er} secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu la délibération 2019 DDCT 124 portant inventaire des équipements de proximité 2020 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 juillet 2020 par lequel le Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2020, de constituer l'inventaire des équipements dont le conseil de groupe d'arrondissements du 1^{er} secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris, a la charge ;

Vu l'avis du conseil de groupe d'arrondissements du 1^{er} secteur dit « Paris Centre » du 21 juillet 2020 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil de groupe d'arrondissements du 1^{er} secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris, a la charge, est constitué des inventaires pour l'année 2020 des équipements de proximité des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris tels que figurant dans la liste des équipements de proximité pour l'année 2020 ci-annexée.

Article 2 : A l'inventaire mentionné à l'article 1^{er} sont ajoutés :

- le Centre Paris Anim' Les Halles-Le Marais sis 97 rue Rambuteau dans le 1^{er} arrondissement ;
- le Conservatoire du Centre W-A Mozart sis 3 rue Pierre Lescot dans le 1^{er} arrondissement ;
- la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du secteur Centre Madeleine Rebérioux sise 5 rue Perrée dans le 3^{ème} arrondissement ;
- l'annexe 1 de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du secteur Centre Madeleine Rebérioux sise 5bis rue du Louvre dans le 1^{er} arrondissement ;
- l'annexe 2 de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du secteur Centre Madeleine Rebérioux sise 23 rue Greneta dans le 2^{ème} arrondissement.

Article 3 : A l'inventaire mentionné à l'article 1^{er} sont retirés :

- la Mairie du 1^{er} arrondissement sise 4 place du Louvre dans le 1^{er} arrondissement ;
- la Mairie du 2^{ème} arrondissement sise 8 rue de la Banque dans le 2^{ème} arrondissement ;
- la Mairie du 4^{ème} arrondissement sise 2 place Baudoyer dans le 4^{ème} arrondissement ;
- l'annexe de la Mairie du 4^{ème} arrondissement lot 66 sise 15-17 rue des Barres dans le 4^{ème} arrondissement ;
- le garage de la rue des Barres lot 67 sis 15-17 rue des Barres dans le 4^{ème} arrondissement ;
- le Verger dit "du Soldat Laboureur" (ex- Jardinière de la Mairie du 4^{ème} ardt.) sis 2 place Baudoyer dans le 4^{ème} arrondissement.

Article 4 : Les dispositions budgétaires relatives à l'inventaire des équipements de proximité dont le conseil de groupe d'arrondissements du 1^{er} secteur dit « Paris Centre », regroupant les 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements de Paris, a la charge, seront prises dans le cadre du budget primitif 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO